

Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le
05/06/2025 n°033-213302813-20250 604-25MERAJPP00109- AR	05/06/2025

Le Maire de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu les délibérations relatives à l'élection du maire et des adjoints en date du 2 juin 2025,

Considérant que les 18 adjoints élus sont titulaires d'une délégation,

Considérant l'ampleur et la diversité des champs d'intervention de l'action municipale,

Considérant la possibilité pour le maire de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, à un conseiller municipal le pouvoir de célébrer un mariage même l'hypothèse où lui-même, ou l'un de ses adjoints, serait disponible pour y procéder,

Dans un souci de bonne gestion de l'administration municipale,

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère municipale, est chargée sous la surveillance et la responsabilité du Maire des questions relatives aux « Marchés publics et à la Bienveillance animale ». Délégation lui est donnée pour signer tous documents relevant de ces secteurs, incluant les bons de commande émis par les services dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville.

#### **Article 2 :**

Madame Marie-Christine EWANS est autorisée à célébrer les mariages conformément aux plannings établis par les services municipaux.

#### **Article 3 :**

Madame Marie-Christine EWANS assurera la présidence :

- La Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- La Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

#### **Article 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David CHARBIT, Premier Adjoint Délégué aux questions relatives aux « Finances-Commande publique-Numérique-Développement économique et Emploi », Marie-Christine EWANS aura délégation de signature pour l'ordonnancement des mandats et titres de recettes.

#### **Article 5 :**

Tous documents signés dans le cadre de cette délégation porteront la mention suivante :  
Marie-Christine EWANS

Conseillère municipale  
Déléguée aux Marchés publics et à la Bienveillance animale.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 7 :**

La Directrice Générale des Services de la Ville de Mérignac est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet de la Ville,
  - transmis au contrôle de légalité,
  - transmis à la Trésorerie de Mérignac,
- et dont une ampliation sera transmise à l'intéressée.

Fait à MERIGNAC, le 3 JUIN 2025

**Thierry TRIJOULET**  
**Maire de Mérignac**